

## PRISONS : LA CHUTE DES MURS ?

Michel Foucault, conférence à l'Université de Montréal, 1976 (extraits)

Michel Foucault

Association Vacarme | « Vacarme »

2004/4 n° 29 | pages 142 à 145

ISSN 1253-2479

ISBN 9782915547672

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-vacarme-2004-4-page-142.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Michel Foucault, « prisons : la chute des murs ? Michel Foucault, conférence à l'Université de Montréal, 1976 (extraits) », *Vacarme* 2004/4 (n° 29), p. 142-145.  
DOI 10.3917/vaca.029.0142  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Association Vacarme.

© Association Vacarme. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# prisons-: la chute des murs-?

Michel Foucault, conférence à l'Université de Montréal, 1976 (extraits)

« Inutile de vous dire que je suis content d'être ici; mais inutile en même temps de vous dire combien je suis embarrassé —j'ai été embarrassé— lorsqu'on m'a appris qu'il fallait que je parle des alternatives à la prison et que j'en parle dans le cadre d'une semaine qui était consacrée à la faillite de la prison. J'étais embarrassé pour deux raisons-: d'abord à cause du problème de l'alternative, et ensuite à cause de ce problème de faillite.

Alternatives à la prison-: quand on me parle de ça, j'ai immédiatement une réaction enfantine. Je me fais l'impression d'un enfant de sept ans à qui on dit-: « Écoute, puisque de toutes façons tu vas être puni, qu'est-ce que tu préfères, le fouet, ou être privé de dessert-? » Je crois qu'à la question de l'alternative à la prison, il faut répondre par un premier scrupule, par un premier doute ou par un premier éclat de rire, comme vous voudrez-; et si nous ne voulions pas être punis du tout-? Et si après tout nous n'étions pas capables de savoir réellement ce que veut dire punir-?

(...)

Dans tous ces établissements qui se présentent comme alternatifs à l'ancienne prison, de quoi s'agit-il-? Eh bien-! Il me semble qu'en fait ces établissements, beaucoup plus que des alternatives à la prison, sont des sortes de tentatives pour essayer de faire assumer par des mécanismes, par des établissements, par des institutions qui sont différents de la prison... de faire assumer quoi-? Eh bien-! Au fond, tout simplement des fonctions qui ont été jusque-là les fonctions de la prison elle-même. Essentiellement, on peut dire les choses de la manière suivante : dans toutes ces nouvelles pratiques, l'opération pénale que l'on cherche est une opération qui est centrée sur le travail-; c'est-à-dire que l'on conserve, on essaie simplement de perfectionner la vieille idée, aussi vieille que le XIX<sup>ème</sup> siècle ou le XVIII<sup>ème</sup> siècle, que c'est le travail qui a en lui-même une fonction essentielle dans la transformation du prisonnier et dans l'accomplissement de la peine.

(...)

Deuxièmement, je crois également qu'on voit fonctionner dans ces établissements alternatifs à la prison le principe

que j'appellerais le principe de refamiliarisation, c'est-à-dire que vous retrouverez, toujours mise en œuvre selon d'autres moyens, mais toujours mise en œuvre, l'idée que la famille, c'est l'instrument essentiel de la prévention et de la correction de la criminalité.

(...)

Enfin, dans les établissements contemporains, on cherche à faire participer les détenus eux-mêmes, les conseils de détenus, etc. à l'élaboration du programme pénal. Je crois que ce qu'on fait, c'est au fond de rechercher à faire participer l'individu puni aux mécanismes mêmes de sa punition. L'idéal, ce serait que l'individu puni, soit individuellement, soit collectivement, accepte lui-même, sous la forme du conseil, la procédure de châtiement qu'on lui applique. Et si on lui donne une part de décision dans cette définition de la peine, dans cette administration de la peine qu'il doit subir, si on lui donne une certaine part de décision, c'est bien précisément pour qu'il l'accepte, c'est bien précisément pour qu'il la fasse fonctionner lui-même-; il faut qu'il devienne le gestionnaire de sa propre punition.

(...)

On libère jusqu'à un certain point le délinquant, mais je dirais qu'on libère autre chose en même temps que lui ; on libère peut-être quelque chose de plus que lui, on libère des fonctions carcérales. Les fonctions carcérales de socialisation par le travail, par la famille et par l'auto-culpabilisation, cette resocialisation, elle est au fond maintenant non plus localisée seulement dans le lieu fermé de la prison, mais par ces établissements relativement ouverts-; on essaie de répandre, de diffuser ces vieilles fonctions dans le corps social tout entier. En un sens, on peut dire que la mise en question de la prison, sa démolition partielle, l'ouverture de certains pans de mur dans la prison, on peut dire que tout ceci libère jusqu'à un certain point le délinquant de l'enfermement strict, complet, exhaustif auquel il était voué dans les prisons du XIX<sup>ème</sup> siècle.

(...)

Imposer une dette à un individu, lui supprimer un certain nombre de libertés, comme celle de se déplacer,

c'est encore une fois une certaine manière de le fixer, de l'immobiliser, de le rendre dépendant, de l'épingler à une obligation de travail, une obligation de production, ou une obligation de vie en famille... C'est surtout, enfin, autant de manières de diffuser hors de la prison des fonctions de surveillance, qui vont maintenant s'exercer non plus simplement sur l'individu enfermé dans sa cellule ou enfermé dans sa prison, mais qui vont se répandre sur l'individu dans sa vie apparemment libre. Un individu en probation, eh bien! c'est un individu qui est surveillé dans la plénitude ou la continuité de sa vie quotidienne, en tout cas dans ses rapports constants avec sa famille, avec son métier, avec ses fréquentations-; c'est un contrôle qui va s'exercer sur son salaire, sur la manière dont il utilise ce salaire, dont il gère son budget-; surveillance sur son habitat également. Bon.

Les formes de pouvoir qui étaient propres à la prison, eh bien-: tout ce système alternatif à la vieille détention, toutes ces formes alternatives, elles ont pour fonction de diffuser, au fond, ces formes de pouvoir, de les diffuser comme une forme de tissu cancéreux, au-delà des murs mêmes de la prison.

(...)

La question que je voudrais poser maintenant est celle-ci: de deux choses, quelle est celle que l'on doit dire ? On peut d'abord dire ceci : la prison apparemment disparaît, mais puisque l'essentiel des fonctions qu'elle était censée assurer sont prises en charge maintenant par de nouveaux mécanismes, au fond ça ne changerait rien. Faudrait-il plutôt dire ceci: la prison ayant disparu, eh bien-! les fonctions carcérales, qui maintenant se diffusent en dehors de ses murs, ces fonctions carcérales, ne vont-elles pas tout de même, petit à petit, rentrer en régression, privées qu'elles sont de leur point d'appui ; est-ce qu'elles ne vont pas disparaître-? Autrement dit, est-ce que l'organe ne commence pas par disparaître, et puis finalement la fonction elle aussi s'éteindra-?

(...)

Je crois qu'il faut répondre à cette question si l'on veut voir ce que peut signifier, actuellement, ce mouvement de recherche d'une mesure alternative à la prison.

Eh bien ! je voudrais commencer par formuler une espèce d'hypothèse, d'hypothèse paradoxale, parce que, à la différence de l'hypothèse véritablement scientifique, je ne suis pas sûr qu'elle puisse être vérifiée avec des arguments parfaitement « complets ». Je pense que c'est une hypothèse de travail, je pense que c'est une hypothèse politique, disons, si vous voulez, que c'est un jeu stratégique, dont

il faudrait bien voir jusqu'où elle peut nous entraîner. Cette hypothèse, c'est celle-ci. La question serait donc celle-ci: est-ce qu'une politique pénale (...) a bien effectivement fonction, comme elle le prétend, comme on le dit, de supprimer les infractions-?

(...)

Parmi toutes les institutions qui produisent des illégalismes, qui produisent des infractions, la prison est à coup sûr la plus efficace et la plus féconde. La prison comme foyer d'illégalismes, eh bien-! on en aurait mille preuves. D'abord, bien sûr, celles qu'on connaît, c'est-à-dire que, de la prison, on sort toujours plus délinquant qu'on n'était. La prison voue ceux qu'elle a recrutés à un illégalisme, qui, en général, les suivra toute leur vie-: par les effets de désinsertion sociale, par l'existence, là où ça existe en effet, du casier judiciaire, par la formation de groupes de délinquants, etc. Tout ça, c'est connu. Mais je crois qu'il faut souligner aussi, que le fonctionnement interne de la prison n'est possible que par tout un jeu, à la fois multiple et complexe, d'illégalismes. Il faut rappeler que les règlements intérieurs des prisons sont toujours absolument contraires aux lois fondamentales qui garantissent, dans le reste de la société, les droits de l'homme. L'espace de la prison est une formidable exception du droit et à la loi.

(...)

La prison, c'est l'illégalisme institutionnalisé. Il ne faut jamais, par conséquent, oublier qu'au cœur de l'appareil de justice que l'Occident s'est donné sous prétexte de réprimer les illégalités, il ne faut jamais oublier qu'au cœur de cet appareil de justice, destiné à faire respecter la loi, il y a une machinerie qui fonctionne à l'illégalisme permanent. La prison, c'est la chambre noire de la légalité. C'est la *camera obscura* de la légalité. Eh bien ! Comment se fait-il que dans une société comme la nôtre, qui se soit donné un appareil à la fois si solennel et si perfectionné pour faire respecter sa loi, comment se fait-il qu'elle ait placé au centre de cet appareil un petit mécanisme qui ne fonctionne qu'à l'illégalité et qui ne fabrique que de l'infraction, que des illégalités, que de l'illégalisme-?

Eh bien-: je crois qu'il y a en fait beaucoup de raisons pour que les choses se passent ainsi. Je crois qu'il y en a une, tout de même, qui est peut-être la plus importante. Ce serait celle-ci: il ne faut pas oublier qu'avant que la prison n'existe, c'est-à-dire avant qu'on n'ait choisi cette bizarre petite machinerie pour faire respecter la loi par l'illégalisme, avant donc que cette petite machine-

rie n'ait été inventée, à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, sous l'Ancien régime, les mailles du système pénal, au fond, étaient des mailles larges. L'illégalisme était une sorte de fonction générale et constante dans la société. À la fois par impuissance du pouvoir, et aussi parce que l'illégalisme était indispensable, au fond, à une société qui était économiquement en voie de mutation. Entre le XVI<sup>ème</sup> siècle et la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les grandes mutations constitutives du capitalisme sont en grande partie passées par des canaux qui étaient ceux de l'illégalité, par rapport aux institutions du régime et de la société. La contrebande, la piraterie maritime, tout un jeu d'évasions fiscales, tout un jeu d'extractions fiscales, aussi, ont été des voies par lesquelles le capitalisme a pu se développer. Dans cette mesure-là, on peut dire que la tolérance, la tolérance collective de la société tout entière à ses propres illégalismes, était une des conditions, non seulement de survie de cette société, mais aussi de son développement. Et d'ailleurs, les classes sociales elles-mêmes entraient en rivalité, mais très souvent aussi en complicité, autour de ces illégalismes. La contrebande, par exemple, qui permettait à toute une couche des classes populaires de vivre, cette contrebande, elle servait non seulement à ces classes populaires, mais également à la bourgeoisie; et la bourgeoisie n'a jamais rien fait au XVIII<sup>ème</sup> siècle, au XVII<sup>ème</sup> siècle déjà, pour réprimer la contrebande populaire sur le sel, le tabac, etc. L'illégalisme était un des chemins, à la fois de la vie politique et du développement économique. Or, lorsque la bourgeoisie est parvenue, non pas exactement au pouvoir au XIX<sup>ème</sup> siècle —elle l'avait déjà depuis longtemps—, mais lorsqu'elle est arrivée à organiser son propre pouvoir, à se donner une technique de pouvoir qui était homogène et cohérente avec la société industrielle, il est évident que cette tolérance générale à l'illégalisme, cette tolérance ne pouvait plus être acceptée. (...)

Je crois qu'un fait doit bien être présent à l'esprit. Il est vrai que la prison commence à entrer en régression, non seulement sous l'effet de critiques externes venant de milieux qui peuvent être plus ou moins de gauche ou plus ou moins mus par une philanthropie quelconque ; je crois que si la prison est en régression et si les gouvernements acceptent que la prison entre en régression, c'est qu'au fond le besoin en délinquants a diminué au cours des dernières années. Le pouvoir n'a plus besoin de délinquants comme il pouvait en avoir jusque-là. En particulier, on éprouve de moins en moins le besoin urgent

d'empêcher tous ces petits illégalismes qui étaient si intolérables à la société du XIX<sup>ème</sup> siècle, tous ces petits illégalismes mineurs comme, par exemple, était le vol. Autrefois, il fallait terroriser les gens devant le moindre vol. Mais maintenant on sait pratiquer des espèces de contrôles globaux, on cherche à maintenir le vol dans un certain nombre de limites tolérables, on sait calculer ce qu'est le coût de la lutte contre le vol, et ce que coûterait le vol s'il était toléré, on sait donc établir le point optimum entre une surveillance qui empêchera le vol de franchir une certaine limite, et puis une tolérance qui permet au vol de se déployer dans les limites qui sont économiquement, moralement, et aussi politiquement favorables.

(...)

Deuxièmement, je crois que la délinquance, l'existence en tout cas d'un milieu délinquant, a perdu beaucoup de son utilité économique et politique. Prenez, par exemple, ce qui se passe à propos de la sexualité dont je parlais tout à l'heure. Le profit sur la sexualité était prélevé autrefois par la prostitution. Vous savez bien maintenant qu'on a trouvé d'autres moyens, et bien plus efficaces, de prélever les profits sur la sexualité: la vente des produits pour la contraception, les thérapies sexuelles, la sexologie, la psychopathologie sexuelle, la psychanalyse, la pornographie, toutes ces institutions sont des manières beaucoup plus efficaces et, il faut bien le dire, beaucoup plus amusantes de prélever de l'argent sur la sexualité que l'ennuyeuse prostitution.

(...)

Ces fameuses solutions alternatives à la prison dont je vous parlais tout à l'heure, il ne faut pas s'étonner qu'on les ait inventées maintenant. Ce n'est pas sous les coups de boutoir d'une philanthropie nouvelle, ce n'est pas à la lumière d'une criminologie récente que l'on commence maintenant à accepter parfaitement de démolir les murs des prisons, ou en tout cas de les abaisser de façon notable. Si pour la première fois la prison est entamée, ce n'est pas parce que, pour la première fois, on a reconnu ses inconvénients, mais c'est parce que, pour la première fois, ses avantages commencent à s'effacer. C'est que maintenant on n'a plus besoin d'usines à fabriquer des délinquants; mais, en revanche, on a de plus en plus besoin, à mesure même justement que le contrôle par la délinquance professionnalisée perd de son efficacité, de relayer ces contrôles par d'autres, qui sont des contrôles plus subtils, qui sont ces contrôles plus fins; et c'est le contrôle par le savoir, c'est le contrôle par la psychologie,

la psychopathologie, la psychologie sociale, la psychiatrie, la psychiatrie sociale, la criminologie, etc.

Eh bien-! de tout ceci, qu'est-ce qu'on peut en conclure-? Je ne conclurai point par des propositions, puisque, vous voyez, je ne crois pas à la faillite de la prison, je crois à sa réussite, sa réussite totale jusqu'au point que nous connaissons maintenant, celui où on n'a plus besoin de délinquants-; et elle n'est pas mise en faillite, elle est simplement mise en liquidation normale puisqu'on n'a plus besoin de ses profits. Et, d'autre part, il n'y a pas d'alternatives à la prison, ou plutôt les alternatives qu'on propose à la prison sont précisément des manières de faire assurer par d'autres et sur une échelle de population beaucoup plus large les vieilles fonctions que l'on demandait au couple rustique et archaïque, «-prison et délinquance ».

Ceci étant dit sur l'alternative à la prison et sur la faillite de la prison, qu'est-ce qu'on peut dire pratiquement-? Je terminerai sur deux ou trois considérations qui sont proprement tactiques. Je dirai ceci-: premièrement, faire régresser la prison, diminuer le nombre des prisons, modifier le fonctionnement des prisons, dénoncer tous les illégalismes qui peuvent s'y produire... ce n'est pas mal, c'est même bien, c'est même nécessaire. Mais qu'on se le dise bien, cette dénonciation de la prison, cette entreprise pour faire régresser la prison, ou lui trouver comme on dit des alternatives, ce n'est ni en soi révolutionnaire, ni contestataire, ni même progressiste. À la limite, ce n'est peut-être même pas gênant à long terme pour notre système, dans la mesure où, de moins en moins, elle a besoin de délinquants, et que, par conséquent, de moins en moins elle a besoin de prisons.

Deuxièmement, il faut, je pense, aller plus loin. Faire régresser la prison, ce n'est donc ni révolutionnaire, ni peut-être même progressiste-; ça peut être, si on n'y prend pas garde, une certaine manière de faire fonctionner en quelque sorte à l'état libre les fonctions carcérales qui étaient jusque là exercées à l'intérieur même de la prison, et qui risquent maintenant d'être libérées elles-mêmes de la prison et reprises en charge par les instances multiples de contrôle, de surveillance, de normalisation, de resocialisation. Une critique de la prison, la recherche d'une alternative à la prison qui ne se méfieraient pas, de la manière la plus scrupuleuse, de cette rediffusion des mécanismes propres à la prison, de sa rediffusion à l'échelle du corps social, serait une entreprise politiquement nocive.

Troisièmement, la question de la prison ne peut donc

pas se résoudre, et ne peut même pas se poser, dans les termes de la simple théorie pénale. Elle ne peut pas se poser non plus dans les seuls termes de la psychologie ou de la sociologie du crime. On ne peut la poser, la question de la prison, et de son rôle, et de sa disparition possible, que dans les termes d'une économie et d'une politique, si vous voulez, d'une économie politique des illégalismes.

Les questions qu'il faut poser au pouvoir ne sont pas : est-ce que oui ou non vous allez cesser de faire fonctionner des vilaines prisons, qui nous font tant de mal à l'âme ? —quand nous ne sommes pas prisonniers et qu'elles ne nous font pas mal au corps. Il faut dire au pouvoir-: arrêtez vos bavardages sur la loi, arrêtez vos soi-disant efforts pour faire respecter la loi, dites-nous plutôt un peu ce que vous faites avec les illégalismes. Le vrai problème est-: quelles sont les différences que vous, les gens au pouvoir, vous établissez entre les différents illégalismes-? Comment vous traitez les vôtres et comment vous traitez ceux des autres-? À quoi vous faites servir les différents illégalismes que vous gérez-? Quels profits vous tirez de ceux-ci et de ceux-là-?

(...)

Et, finalement, si l'on veut bien reprendre la chanson, peut-être trop entendue-: pas de réforme de la prison sans la recherche d'une nouvelle société, eh bien ! je dirais que, s'il faut en effet imaginer une autre société pour imaginer une nouvelle façon de punir, je crois que, dans ce rêve que l'on doit faire d'une autre société, ce qui est essentiel, ce n'est pas d'imaginer un mode de punition qui serait particulièrement doux, acceptable ou efficace-; il faut imaginer d'abord quelque chose de préalable, et quelque chose qu'il est sans doute beaucoup plus difficile d'inventer, mais qu'il faut chercher, en dépit de tous les exemples désastreux que l'on peut avoir sous les yeux, à droite et à gauche, dans tous sens du mot droite et gauche, en dépit donc de cela, la question qu'il faut se poser, c'est ceci-: est-ce qu'on peut effectivement concevoir une société dans laquelle le pouvoir n'ait pas besoin d'illégalismes-? Le problème, ce n'est pas l'amour des gens pour l'illégalité, le problème c'est-: le besoin que le pouvoir peut avoir de posséder les illégalismes, de contrôler ces illégalismes, et d'exercer son pouvoir à travers ces illégalismes. Que cette utilisation des illégalismes se fasse par la prison ou se fasse par le « Goulag », je crois que de toutes façons le problème est là-: peut-il y avoir un pouvoir qui n'aime pas l'illégalisme-? » ■